

Quelle loi pour les bibliothèques en France ?

Nous publierons ici le rapport remis par la commission de travail « Loi » qui s'est réunie, sous la présidence de Thierry Giappiconi, dans le courant de l'année 1991.

Ce texte dense, important résultat du travail d'étude et des propositions rédigées par les membres de cette commission : groupe restreint de membres de l'Association des Bibliothécaires Français ou de personnalités proches contactées pour leur compétence dans ce domaine. C'est sur ce principe même, que fonctionnent toutes nos commissions de travail.

Le rapport remis au Conseil National qui en a décidé la publication dans le Bulletin ne constitue probablement pas un texte que l'ABF pourrait présenter tel quel comme modèle de projet de loi. Il s'agit d'un document de travail qui permet, à partir d'éléments sérieux, de rouvrir le débat : quelle loi pour les bibliothèques en France ?

Une proposition définitive ne saurait se faire sans un vrai débat largement ouvert aux membres de notre association. A cet effet, le prochain congrès proposera des réunions en carrefour autour de travaux de chacune des commissions, présentés par leurs présidents.

Les adhérents de l'ABF qui ont sans doute été nombreux à regretter de ne pouvoir participer aux travaux des différentes commissions trouveront là, l'occasion d'avoir des informations directes, de donner leur point de vue, d'apporter leur contribution à la rédaction de différents rapports. Ceux-ci correspondent sans aucun doute aux thèmes majeurs auxquels est confrontée notre profession.

Françoise Danset